

Journals

No. 90

Thursday, May 4, 2000

10:00 a.m.

Journaux

N^o 90

Le jeudi 4 mai 2000

10 heures

PRAYERS

PRIÈRE

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

TABLING OF DOCUMENTS

The Speaker laid upon the Table, — Document entitled “Report on Plans and Priorities for 2000–2001 of the House of Commons Administration”. — Sessional Paper No. 8520–362–88.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le Président dépose sur le Bureau, — Document intitulé « Rapport sur les plans et priorités pour 2000–2001 de l’Administration de la Chambre des communes ». — Document parlementaire n^o 8520–362–88.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Lee (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— Nos. 362–0061, 362–0062, 362–0167, 362–0233 and 362–0400 concerning the situation in the Middle East. — Sessional Paper No. 8545–362–89–01;

— Nos. 362–0796 and 362–0860 concerning immigration. — Sessional Paper No. 8545–362–19–12.

Conformément à l’article 32(2) du Règlement, M. Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l’article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes :

— n^{os} 362–0061, 362–0062, 362–0167, 362–0233 et 362–0400 au sujet de la situation au Moyen-Orient. — Document parlementaire n^o 8545–362–89–01;

— n^{os} 362–0796 et 362–0860 au sujet de l’immigration. — Document parlementaire n^o 8545–362–19–12.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Mitchell (Secretary of State (Rural Development)) laid upon the Table, — Document entitled “Working Together in Rural Canada”, dated May 2000. — Sessional Paper No. 8560–362–11–01

Conformément à l’article 32(2) du Règlement, M. Mitchell (secrétaire d’État (Développement rural)) dépose sur le Bureau, — Document intitulé « Travailler ensemble au sein du Canada rural », en date de mai 2000. — Document parlementaire n^o 8560–362–11–01.

PRESENTING REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS

Pursuant to Standing Order 34(1), Mr. Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour) presented the Report of the Canadian parliamentary delegation of the Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) respecting its participation at the meeting of the APF Committee on Education, Communication and Cultural Affairs held in Libreville, Gabon, on March 6 and 7, 2000. — Sessional Paper No. 8565–362–52–01.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Conformément à l’article 34(1) du Règlement, M. Plamondon (Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour) présente le rapport de la section canadienne de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) concernant sa participation à la réunion de la Commission de l’éducation, de la communication et des affaires culturelles de l’APF tenue à Libreville (Gabon) les 6 et 7 mars 2000. — Document parlementaire n^o 8565–362–52–01.

MOTIONS

By unanimous consent, Mr. Lee (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Ms. Karetak-Lindell (Nunavut), moved — That the membership of the Standing Committee on Procedure and House Affairs be modified as follows:

Normand Doyle for André Harvey

The question was put on the motion and it was agreed to.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Harb (Ottawa Centre), one concerning breast cancer (No. 362-1143);

— by Mr. Cummins (Delta — South Richmond), one concerning pornography (No. 362-1144) and two concerning wharfs and harbours (Nos. 362-1145 and 362-1146);

— by Mr. Gruending (Saskatoon — Rosetown — Biggar), one concerning child poverty (No. 362-1147);

— by Ms. St-Jacques (Shefford), one concerning the regulation of food and drugs (No. 362-1148);

— by Mr. Adams (Peterborough), one concerning unborn children (No. 362-1149);

— by Mr. Ritz (Battlefords — Lloydminster), two concerning marriage (Nos. 362-1150 and 362-1151) and two concerning pornography (Nos. 362-1152 and 362-1153);

— by Mr. O'Reilly (Haliburton — Victoria — Brock), one concerning marriage (No. 362-1154);

— by Mr. Blaikie (Winnipeg Transcona), one concerning nuclear weapons (No. 362-1155);

— by Mr. Breitzkreuz (Yellowhead), one concerning pornography (No. 362-1156) and three concerning marriage (Nos. 362-1157 to 362-1159).

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Axworthy (Minister of Foreign Affairs), seconded by Ms. Bradshaw (Minister of Labour), — That Bill C-19, An Act respecting genocide, crimes against humanity and war crimes and to implement the Rome Statute of the International Criminal Court, and to make consequential amendments to other Acts, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade.

The debate continued.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Monday, May 8, 2000, at the ordinary hour of daily adjournment.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Ms. Copps (Minister of Canadian Heritage), — That Bill C-32, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 28, 2000, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Finance.

MOTIONS

Du consentement unanime, M. Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M^{me} Karetak-Lindell (Nunavut), propose, — Que la liste des membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit modifiée comme suit :

Norman Doyle pour André Harvey

La motion, mise aux voix, est agréée.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M. Harb (Ottawa-Centre), une au sujet du cancer du sein (n^o 362-1143);

— par M. Cummins (Delta — South Richmond), une au sujet de la pornographie (n^o 362-1144) et deux au sujet des quais et ports (n^{os} 362-1145 et 362-1146);

— par M. Gruending (Saskatoon — Rosetown — Biggar), une au sujet de la pauvreté des enfants (n^o 362-1147);

— par M^{me} St-Jacques (Shefford), une au sujet de la réglementation des aliments et des drogues (n^o 362-1148);

— par M. Adams (Peterborough), une au sujet des enfants à naître (n^o 362-1149);

— par M. Ritz (Battlefords — Lloydminster), deux au sujet du mariage (n^{os} 362-1150 et 362-1151) et deux au sujet de la pornographie (n^{os} 362-1152 et 362-1153);

— par M. O'Reilly (Haliburton — Victoria — Brock), une au sujet du mariage (n^o 362-1154);

— par M. Blaikie (Winnipeg Transcona), une au sujet des armes nucléaires (n^o 362-1155);

— par M. Breitzkreuz (Yellowhead), une au sujet de la pornographie (n^o 362-1156) et trois au sujet du mariage (n^{os} 362-1157 à 362-1159).

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy (ministre des Affaires étrangères), appuyé par M^{me} Bradshaw (ministre du Travail), — Que le projet de loi C-19, Loi concernant le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et visant la mise en oeuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et modifiant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Le débat se poursuit.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 8 mai 2000, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M^{me} Copps (ministre du Patrimoine canadien), — Que le projet de loi C-32, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 février 2000, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

The debate continued.

The question was put on the motion and, pursuant to Standing Order 45, the recorded division was deferred until Monday, May 8, 2000, at the ordinary hour of daily adjournment.

The House resumed consideration at report stage of Bill C-22, An Act to facilitate combatting the laundering of proceeds of crime, to establish the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada and to amend and repeal certain Acts in consequence, as reported by the Standing Committee on Finance with amendments;

And of motions in Group No. 2.

Group No. 2

Motion No. 2 of Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Ms. Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — That Bill C-22 be amended by adding after line 47 on page 10 the following new clause:

“19.1 If an officer decides, on grounds that the officer believes to be reasonable, to exercise any of the powers or perform any of the duties or functions under subsections 15(1) and (3), 16(1) and (2), 17(1) and 18(1), the officer shall record in writing the reasons for the decision.”

Amendment to Motion No. 2 of Mr. McGuire (Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture and Agri-Food), seconded by Mr. Lee (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), — That Motion No. 2 be amended by replacing all of the words after the words “If an officer decides” with the following:

“to exercise powers under subsection 18(1), the officer shall record in writing reasons for the decision.”

Motion No. 3 of Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Ms. Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — That Bill C-22, in Clause 36, be amended by adding after line 22 on page 17 the following:

“(3.1) If an officer decides, on grounds that the officer believes to be reasonable, to disclose information under subsection (2) or (3), the officer shall record in writing the reasons for the decision.”

Amendment to Motion No. 3 of Mr. McGuire (Parliamentary Secretary to the Minister of Agriculture and Agri-Food), seconded by Mr. Lee (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), — That Motion No. 3 be amended by deleting the following words:

“, on grounds that the officer believes to be reasonable,”

Motion No. 4 of Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Ms. Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — That Bill C-22, in Clause 55, be amended by adding after line 5 on page 26 the following:

“(5.1) The Centre shall record in writing the reasons for all decisions to disclose information made under subsection (3) or paragraph (4)(a) or (5)(a).”

The debate continued on the motions in Group No. 2.

The question was put on the amendment to Motion No. 2 and it was agreed to on division.

Le débat se poursuit.

La motion est mise aux voix et, conformément à l'article 45 du Règlement, le vote par appel nominal est différé jusqu'au lundi 8 mai 2000, à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien.

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-22, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, constituant le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements;

Et des motions du groupe n° 2.

Groupe n° 2

Motion n° 2 de M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M^{me} Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — Que le projet de loi C-22 soit modifié par adjonction, après la ligne 42, page 10, du nouvel article suivant :

« 19.1 L'agent qui décide, pour des motifs qu'il croit raisonnables, d'exercer une de ses attributions conférées par les paragraphes 15(1) et (3), 16(1) et (2), 17(1) et 18(1) est tenu de consigner par écrit les motifs à l'appui de sa décision. »

Amendement à la motion n° 2 de M. McGuire (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire), appuyé par M. Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), — Que la motion n° 2 soit modifiée par substitution, aux mots qui suivent l'expression « L'agent qui décide », de ce qui suit :

« d'exercer les attributions conférées par le paragraphe 18(1) est tenu de consigner par écrit les motifs à l'appui de sa décision. »

Motion n° 3 de M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M^{me} Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — Que le projet de loi C-22, à l'article 36, soit modifié par adjonction, après la ligne 25, page 17, de ce qui suit :

« (3.1) L'agent qui décide, pour des motifs qu'il croit raisonnables, de communiquer des renseignements en vertu des paragraphes (2) ou (3) est tenu de consigner par écrit les motifs à l'appui de sa décision. »

Amendement à la motion n° 3 de M. McGuire (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire), appuyé par M. Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), — Que la motion n° 3 soit modifiée par suppression de l'expression suivante :

« , pour des motifs qu'il croit raisonnables, »

Motion n° 4 de M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M^{me} Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — Que le projet de loi C-22, à l'article 55, soit modifié par adjonction, après la ligne 6, page 26, de ce qui suit :

« (5.1) Le Centre consigne par écrit les motifs à l'appui de chaque décision de communiquer des renseignements en application du paragraphe (3) ou des alinéas (4)a) ou (5)a). »

Le débat se poursuit sur les motions du groupe n° 2.

L'amendement à la motion n° 2, mis aux voix, est agréé avec dissidence.

The House proceeded to the putting of the question on Motion No. 2, as amended, of Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Ms. Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert), — That Bill C-22 be amended by adding after line 47 on page 10 the following new clause:

“19.1 If an officer decides to exercise powers under subsection 18(1), the officer shall record in writing reasons for the decision.”

The question was put on Motion No. 2, as amended, and it was agreed to.

The question was put on the amendment to Motion No. 3 and it was agreed to.

The House proceeded to the putting of the question on Motion No. 3, as amended, of Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Ms. Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert), — That Bill C-22 in Clause 36, be amended by adding after line 22 on page 17 the following:

“(3.1) If an officer decides to disclose information under subsection (2) of (3), the officer shall record in writing the reasons for the decision.”

The question was put on Motion No. 3, as amended, and it was agreed to.

Accordingly, Motion No. 4 was also agreed to.

Group No. 3

Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Mr. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), moved Motion No. 8, — That Bill C-22, in Clause 71, be amended

(a) by replacing line 32 on page 37 with the following:

“71. (1) The Director shall, on or before Septem—”

(b) by adding after line 40 on page 37 the following:

“(2) The report referred to in subsection (1) shall include a copy of the instructions and regulations governing the exercise of powers and the performance of duties and functions under this Act which could affect human rights and freedoms.”

Mr. Gallaway (Sarnia—Lambton), seconded by Mr. Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies), moved Motion No. 9, — That Bill C-22, in Clause 71, be amended

(a) by replacing line 32 on page 37 with the following:

“71. (1) The Director shall, on or before Septem—”

(b) by adding after line 40 on page 37 the following:

“(2) The annual report stands referred to the committee of Parliament that is designated or established for that purpose. The committee shall review the report and the operations of the Centre and report to Parliament within 90 days after the tabling of the annual report by the Minister or any further time that Parliament may authorize.”

Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Mr. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), moved Motion No. 10, — That Bill C-22 be amended by adding after line 40 on page 37 the following new clause:

“71.1 (1) The Director shall, on or before September 30 of each year following the Centre’s first full year of operations, submit a report to the Privacy Commissioner on the measures taken by the Centre to ensure the confidentiality of any personal information obtained in the course of its operations.

La Chambre procède à la mise aux voix de la motion n° 2, telle que modifiée, de M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M^{me} Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert), — Que le projet de loi C-22 soit modifié par adjonction, après la ligne 42, page 10, du nouvel article suivant :

« 19.1 L’agent qui décide d’exercer les attributions conférées par le paragraphe 18(1) est tenu de consigner par écrit les motifs à l’appui de sa décision. »

La motion n° 2, telle que modifiée, est mise aux voix et agréée.

L’amendement à la motion n° 3, mis aux voix, est agréé.

La Chambre procède à la mise aux voix de la motion n° 3, telle que modifiée, de M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M^{me} Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert), — Que le projet de loi C-22 à l’article 36, soit modifié par adjonction, après la ligne 25, page 17, de ce qui suit :

« (3.1) L’agent qui décide de communiquer des renseignements en vertu des paragraphes (2) ou (3) est tenu de consigner par écrit les motifs à l’appui de sa décision. »

La motion n° 3, telle que modifiée, est mise aux voix et agréée.

En conséquence, la motion n° 4 est aussi agréée.

Groupe n° 3

M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), propose la motion n° 8, — Que le projet de loi C-22, à l’article 71, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 29, page 37, de ce qui suit :

« 71. (1) Au plus tard le 30 septembre de chaque »

b) par adjonction, après la ligne 37, page 37, de ce qui suit :

« (2) Le rapport comprend notamment le texte des directives et règlements guidant l’exercice des attributions qui sont conférées par la présente loi et qui sont susceptibles de toucher les droits et libertés de la personne. »

M. Gallaway (Sarnia—Lambton), appuyé par M. Charbonneau (Anjou—Rivière-des-Prairies), propose la motion n° 9, — Que le projet de loi C-22, à l’article 71, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 29, page 37, de ce qui suit :

« 71. (1) Au plus tard le 30 septembre de chaque »

b) par adjonction, après la ligne 37, page 37, de ce qui suit :

« (2) Le comité désigné ou constitué par le Parlement à cette fin est saisi d’office du rapport annuel; il procède à l’étude de ce rapport et des activités du Centre et présente son rapport au Parlement dans les quatre-vingt-dix jours suivant le dépôt du rapport annuel ou dans le délai supplémentaire autorisé par le Parlement. »

M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), propose la motion n° 10, — Que le projet de loi C-22 soit modifié par adjonction, après la ligne 37, page 37, du nouvel article suivant :

« 71.1 (1) Au plus tard le 30 septembre de chaque année à compter du premier anniversaire de l’entrée en activité du Centre, le directeur présente au Commissaire à la protection de la vie privée un rapport sur les mesures prises par le Centre pour assurer la confidentialité des renseignements personnels obtenus dans le cours de son activité.

(2) The Commissioner shall, within three months after receiving the report, submit to Parliament the Commissioner's opinion on the report."

Mr. Gallaway (Sarnia — Lambton), seconded by Mr. Charbonneau (Anjou — Rivière-des-Prairies), moved Motion No. 11, — That Bill C-22, in Clause 72, be amended by replacing lines 1 to 9 on page 38 with the following:

"72. (1) This Act and the regulations made thereunder shall cease to have effect five years after the day on which section 98 comes into force.

(2) Within four years after the day on which section 98 comes into force, this Act and the regulations made thereunder shall stand referred to the committee of Parliament that may be designated or established for that purpose. The committee shall, within one year, undertake a comprehensive review of the Act, the regulations and their administration and submit a report to Parliament including any recommendations pertaining to the continuation of, or changes to, the Act, the regulations or their administration that the committee wishes to make."

Debate arose on the motions in Group No. 3.

Mr. Cullen (Parliamentary Secretary to the Minister of Finance), seconded by Mr. Kilger (Stormont-Dundas — Charlottenburgh), moved the following amendment, — That Motion No. 8, in paragraph (b), be amended by replacing all of the words after the words "The report referred to in subsection (1) shall include" with the following:

"a description of the management guidelines and policies of the Centre for the protection of human rights and freedoms."

Debate arose thereon.

Mr. Marceau, seconded by Mr. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), moved the following amendment, — That Motion No. 9, in paragraph (b), be amended by replacing the word "Parliament" with the following:

"the House of Commons"

Mr. Marceau, seconded by Mr. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), moved the following amendment, — That Motion No. 11, in paragraph (b), be amended by replacing the word "Parliament" with the following:

"the House of Commons"

Debate arose thereon.

The question was put on the amendment to Motion No. 8 and it was agreed to.

The House proceeded to the putting of the question on Motion No. 8, as amended, of Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Mr. Perron (Rivière-des-mille-Îles), — That Bill C-22, in Clause 71, be amended

(a) by replacing line 32 on page 37 with the following:

"71. (1) The Director shall, on or before Septem—"

(2) Dans les 90 jours suivant la réception du rapport, le Commissaire présente au Parlement son avis sur le rapport. »

M. Gallaway (Sarnia — Lambton), appuyé par M. Charbonneau (Anjou — Rivière-des-Prairies), propose la motion n° 11, — Que le projet de loi C-22, à l'article 72, soit modifié par substitution, aux lignes 1 à 9, page 38, de ce qui suit :

« 72. (1) La présente loi et ses règlements cessent d'avoir effet cinq ans après la date d'entrée en vigueur de l'article 98.

(2) Quatre ans après la date d'entrée en vigueur de l'article 98, le comité désigné ou constitué par le Parlement à cette fin se saisit de la présente loi et de ses règlements. Dans un délai d'un an, le comité examine à fond la présente loi et ses règlements ainsi que leur application et présente un rapport au Parlement assorti de ses recommandations, s'il y a lieu, sur le maintien ou les modifications de la présente loi, de ses règlements ou de leurs modalités d'application qui seraient souhaitables. »

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 3.

M. Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances), appuyé par Mr. Kilger (Stormont-Dundas — Charlottenburgh), propose l'amendement suivant, — Que la motion n° 8, à l'alinéa b), soit modifiée par substitution, aux mots qui suivent l'expression « Le rapport comprend notamment », de ce qui suit :

« une description des lignes directrices et politiques de gestion du Centre portant sur la protection des droits et libertés de la personne. »

Il s'élève un débat.

M. Marceau, appuyé par M. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), propose l'amendement suivant, — Que la motion n° 9, à l'alinéa b), soit modifiée

a) par substitution, aux mots « le Parlement », de ce qui suit :

« la Chambre des communes »

b) par substitution, aux mots « au Parlement », de ce qui suit :

« à la Chambre des communes »

M. Marceau, appuyé par M. Perron (Rivière-des-Mille-Îles), propose l'amendement suivant, — Que la motion n° 11, à l'alinéa b), soit modifiée

a) par substitution, aux mots « le Parlement », de ce qui suit :

« la Chambre des communes »

b) par substitution, aux mots « au Parlement », de ce qui suit :

« à la Chambre des communes »

Il s'élève un débat.

L'amendement à la motion n° 8, mis aux voix, est agréé.

La Chambre procède à la mise aux voix de la motion n° 8, telle que modifiée, de M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M. Perron (Rivière-des-mille-Îles), — Que le projet de loi C-22, à l'article 71, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 29, page 37, de ce qui suit :

« 71. (1) Au plus tard le 30 septembre de chaque »

(b) by adding after line 40 on page 37 the following:

“(2) The report referred to in subsection (1) shall include a description of the management guidelines and policies of the Centre for the protection of human rights and freedoms.”

The question was put on Motion No. 8, as amended, and it was agreed to.

The question was put on the amendment to Motion No. 9 and it was negated on division.

The question was put on Motion No. 9 and it was negated.

The question was put on Motion No. 10 and it was negated on division.

The question was put on the amendment to Motion No. 11 and it was negated on division.

The question was put on Motion No. 11 and it was negated.

Pursuant to Standing Order 76.1(8), the House proceeded to the taking of the deferred recorded division.

Group No. 1

The House proceeded to the taking of the deferred recorded division on Motion No. 1 of Mr. Marceau (Charlesbourg), seconded by Ms. Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — That Bill C-22 be amended by adding after line 10 on page 3 the following new clause:

“3.1 The persons and entities to which this Act applies shall not transfer to their clients, either directly or indirectly, any costs incurred by them in carrying out their obligations under this Act.”

By unanimous consent, the Order made on Wednesday, May 3, 2000, pursuant to Standing Order 76.1(8) respecting a recorded division on Motion No. 1 was discharged.

The question was put on Motion No. 1 and it was negated on division.

Mr. Rock (Minister of Health) for Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. Dion (President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Intergovernmental Affairs), moved, — That Bill C-22, An Act to facilitate combatting the laundering of proceeds of crime, to establish the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada and to amend and repeal certain Acts in consequence, as amended, be concurred in at report stage with further amendments.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill, as amended, was concurred in at report stage with further amendments.

By unanimous consent, Mr. Dion (President of the Queen's Privy Council for Canada and Minister of Intergovernmental Affairs) for Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. Manley (Minister of Industry), moved, — That Bill C-22, An Act to facilitate combatting the laundering of proceeds of crime, to establish the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada and to amend and repeal certain Acts in consequence, be now read a third time and do pass.

Debate arose thereon.

b) par adjonction, après la ligne 37, page 37, de ce qui suit :

« (2) Le rapport comprend notamment une description des lignes directrices et politiques de gestion du Centre portant sur la protection des droits et libertés de la personne. »

La motion n° 8, telle que modifiée, est mise aux voix et agréée.

L'amendement à la motion n° 9, mis aux voix, est rejeté avec dissidence.

La motion n° 9, mise aux voix, est rejetée.

La motion n° 10, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

L'amendement à la motion n° 11, mis aux voix, est rejeté avec dissidence.

La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, la Chambre aborde le vote par appel nominal différé.

Groupe n° 1

La Chambre procède au vote par appel nominal différé sur la motion n° 1 de M. Marceau (Charlesbourg), appuyé par M^{me} Venne (Saint-Bruno — Saint-Hubert), — Que le projet de loi C-22 soit modifié par adjonction, après la ligne 13, page 3, du nouvel article suivant :

« 3.1 Il est interdit aux personnes et entités visées par la présente loi de transférer directement ou indirectement à leurs clients les coûts liés à l'exécution des obligations imposées par la présente loi. »

Du consentement unanime, l'ordre pris le mercredi 3 mai 2000 conformément à l'article 76.1(8) du Règlement relativement au vote par appel nominal sur la motion n° 1 est révoqué.

La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

M. Rock (ministre de la Santé), au nom de M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M. Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales), propose, — Que le projet de loi C-22, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, constituant le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

La motion, mise au voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

Du consentement unanime, M. Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales), au nom de M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M. Manley (ministre de l'Industrie), propose, — Que le projet de loi C-22, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, constituant le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. Manley (Minister of Industry),—That Bill C-22, An Act to facilitate combatting the laundering of proceeds of crime, to establish the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada and to amend and repeal certain Acts in consequence, be now read a third time and do pass.

The debate continued.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the third time and passed.

INTERRUPTION

At 3:48 p.m., the sitting was suspended.

At 3:52 p.m., the sitting resumed.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered,—That, notwithstanding any Standing Order, Bill C-445, An Act to change the name of the electoral district of Rimouski—Mitis, standing in the order of precedence on the Order Paper in the name of Ms. Tremblay (Rimouski—Mitis), as reported by the Standing Committee on Procedure and House Affairs with an amendment, be further amended in Clause 1 by replacing the words “Rimouski — Neigette et La Mitis” with the following:

“Rimouski — Neigette-et-La Mitis”;

That the Bill, as amended, be deemed to have been concurred in at report stage with a further amendment; and

That the Bill be deemed to have been read a third time and passed.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. Dion (Minister of Intergovernmental Affairs),—That Bill C-25, An Act to amend the Income Tax Act, the Excise Tax Act and the Budget Implementation Act, 1999, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Finance.

The debate continued.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M. Manley (ministre de l'Industrie),—Que le projet de loi C-22, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, constituant le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

INTERRUPTION

À 15 h 48, la séance est suspendue.

À 15 h 52, la séance reprend.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, malgré tout article du Règlement, le projet de loi C-445, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Rimouski—Mitis, inscrit dans l'ordre de priorité au Feuilleton au nom de M^{me} Tremblay (Rimouski—Mitis), dont le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a fait rapport avec un amendement, soit de nouveau modifié, à l'article 1, par substitution, à l'expression « Rimouski — Neigette et La Mitis », de ce qui suit :

« Rimouski — Neigette-et-La Mitis »;

que le projet de loi, tel que modifié, soit réputé agréé à l'étape du rapport avec un autre amendement;

que le projet de loi soit réputé lu une troisième fois et adopté.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M. Dion (ministre des Affaires intergouvernementales),—Que le projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi d'exécution du budget de 1999, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

Le débat se poursuit.

Mr. Solberg (Medicine Hat), seconded by Mr. Epp (Elk Island), moved the following amendment, — That the motion be amended by replacing all the words after the word “That” with the following:

“this House declines to give second reading to Bill C-25, An Act to amend the Income Tax Act, the Excise Tax Act and the Budget Implementation Act, 1999, since the principle of the Bill does not provide for a Single Rate Tax Plan as proposed in Solution 17”.

Debate arose thereon.

Mr. Obhrai (Calgary East), seconded by Mr. Gilmour (Nanaimo—Alberni), moved the following sub-amendment, — That the amendment be amended by adding after the words “Solution 17” the following:

“by the Official Opposition”.

Debate arose thereon.

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:30 p.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Ms. Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert), seconded by Mr. Turp (Beauharnois—Salaberry), moved, — That, in the opinion of this House, the government should introduce amendments to Part III of the Corrections and Conditional Release Act so that the Office of the Correctional Investigator would report directly to Parliament and that its recommendations would be binding rather than simple recommendations. (*Private Members' Business M-228*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

PETITIONS FILED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were filed as follows:

— by Mrs. Stewart (Northumberland), one concerning marriage (No. 362-1160);

— by Mr. Bélanger (Ottawa—Vanier), one concerning the Canada Post Corporation (No. 362-1161).

ADJOURNMENT

At 6:05 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

M. Solberg (Medicine Hat), appuyé par M. Epp (Elk Island), propose l'amendement suivant, — Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit :

« la Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi d'exécution du budget de 1999, puisque le principe du projet de loi ne prévoit pas de plan d'imposition uniforme tel que proposé dans la Solution 17 ».

Il s'élève un débat.

M. Obhrai (Calgary—Est), appuyé par M. Gilmour (Nanaimo—Alberni), propose le sous-amendement suivant, — Que l'amendement soit modifié par adjonction, après les mots « Solution 17 », de ce qui suit :

« par l'Opposition officielle »

Il s'élève un débat.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17 h 30, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M^{me} Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert), appuyée par M. Turp (Beauharnois—Salaberry), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter des modifications à la partie III de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin que le Bureau de l'enquêteur correctionnel relève directement du Parlement et que ses recommandations soient exécutoires plutôt qu'être de simples recommandations. (*Affaires émanant des députés M-228*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

PÉTITIONS DÉPOSÉES AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont déposées :

— par M^{me} Stewart (Northumberland), une au sujet du mariage (n^o 362-1160);

— par M. Bélanger (Ottawa—Vanier), une au sujet de la Société canadienne des postes (n^o 362-1161).

AJOURNEMENT

À 18 h 5, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.